

Collectif national pour les droits des femmes
21 ter rue Voltaire
75011-Paris

Communiqué

Au sujet de diverses mesures relatives à la prostitution

Le Collectif National pour les Droits des Femmes et la Coordination Nationale pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) s'élèvent contre les mesures de relégation des prostituées dans les quartiers périphériques prises par les municipalités d'Aix en Provence, Orléans et Strasbourg. Ces mesures accentuent leur exclusion et ne peuvent qu'aggraver les dangers dont elles sont menacées. Ils s'élèvent également contre les projets de certains acteurs politiques d'enfermement des prostituées dans des maisons closes.

Pour nous le système prostitutionnel est une violence à l'encontre des femmes, un système d'exploitation et d'oppression du corps des femmes (ou d'hommes assignés à un rôle féminin, c'est à dire de personnes appropriées) au profit du pouvoir masculin. Il est la manifestation et la reproduction d'une conception patriarcale de la sexualité. Il est lié à tous les autres aspects de l'oppression des femmes : précarité, pauvreté, discriminations, violences sexistes et sexuelles.....

Aussi, nous revendiquons tout autant l'accès des personnes en situation de prostitution à l'intégralité des droits universels (y compris le droit au séjour pour les étrangères victimes de la traite) afin qu'elles sortent de la marginalisation, et des mesures allant dans le sens d'une société sans prostitution : responsabilisation critique des " acheteurs ", application de la loi du 4 mars 2002 sanctionnant les acheteurs de mineurEs prostituéEs, combat contre les proxénètes, éducation non sexiste, mise en œuvre immédiate de toutes les mesures (prévues par la loi mais non appliquées) permettant aux personnes voulant se libérer du système prostitutionnel de le faire (emploi, formation, hébergement...).

Nous exigeons que le travail entrepris par le Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes de Nicole Péry soit poursuivi ainsi que les réflexions et les enquêtes conduites par le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Nous saluons la prise de position de la Municipalité de Paris opposée à toute politique de réglementation de la prostitution. Nous suivons avec intérêt ses projets relatifs aux méthodes de lutte contre le système prostitutionnel, parmi lesquelles la sanction à l'encontre des clients qui, comme l'a déclaré Anne Hidalgo, première adjointe au Maire, lors d'une conférence de presse le 1^{er} juillet , pourrait faire l'objet d'une proposition de loi devant le Parlement.